

DOCUMENT DE SORTIE (pour les enfants de la famille) ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Classe:	
Prénom :	

<u>Document à remettre au professeur de votre enfant pour le jeudi 1er septembre</u> **2022.**

Dans l'attente du laissez-passer, merci de signaler, sur papier libre, votre autorisation de sortie. Votre enfant la présentera à la grille.

1. LAISSEZ-PASSER

OUI - NON

O Mon enfant est autorisé à sortir seul(e) toute l'année à la fin des cours

Mon enfant est autorisé à sortir seul :

- O à 12h20 (uniquement pour les élèves de 5e et 6e années)
- O après les cours lundi mardi mercredi jeudi vendredi (entourez votre choix)
- O après l'étude lundi mardi jeudi (entourez votre choix)

<u>ATTENTION</u> : Je joins une photo (très claire) de mon enfant. Celle-ci apparaitra sur son laissez-passer.

2. <u>AUTORISATION DE SORTIE ACCOMPAGNEE</u>

Pour toute sortie accompagnée par un tiers autre que la famille, il vous faudra fournir un mot daté et signé d'un des deux parents, et l'enfant le présentera à la sortie

3. MON ENFANT NE RESTE JAMAIS A L'ECOLE DURANT LE TEMPS

DE MIDI O (noircir si c'est le cas)

SIGNATURE: